Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MICHEL MERCIER
MINISTRE DE L'ESPACE RURAL ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CHRISTIAN ESTROSI
MINISTRE CHARGE DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse | *Communiqué de presse*

Paris, le 3 novembre 2010

Contrat de présence postale (2011-2013) :
Michel MERCIER, ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire,
et Christian ESTROSI, ministre chargé de l'Industrie,
annoncent 35 millions d'euros supplémentaires par an
pour garantir la présence de La Poste dans tous les territoires
170 millions d'euros seront ainsi dédiés chaque année
au fonds de péréquation postal.

Le contrat de présence postale territoriale contient les engagements partagés de l'Etat, de l'Association des Maires de France (AMF) et de La Poste, relatifs à la mission d'aménagement du territoire de l'entreprise. Le contrat constitue l'outil essentiel pour garantir la présence postale, en particulier en milieu rural. Ce contrat, dont le rôle a été renforcé par la loi du 9 février dernier relative à La Poste, définit les conditions d'utilisation du fonds postal de péréquation territoriale qui est alimenté par un abattement sur les taxes locales acquittées par l'entreprise.

Conformément aux conclusions des Assises des territoires ruraux et aux décisions du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIADT) du 11 mai dernier, les ministres se réjouissent que le projet de contrat qui leur a été soumis après un travail d'élaboration concerté entre l'Etat, l'AMF et La Poste se traduise par **des avancées supplémentaires sur des points majeurs :**

- poursuivre une **concertation de qualité avec les élus locaux** : un diagnostic partagé et un accord préalable du maire seront nécessaires avant toute transformation en agence postale ou en relais poste,

- garantir **le nombre de points de contact en zone rurale dans chaque département**,

- **financer le déficit d'exploitation des distributeurs automatiques de billets** dans les zones qui en sont dépourvues,

- **mieux tenir compte de certains territoires** : l'Outre-mer, les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et les zones de montagne bénéficient d'une amélioration de la dotation à leur profit,

- favoriser **le développement de partenariats entre La Poste et d'autres opérateurs de service public en application de l'accord national « + *de services au public* » du 28 septembre dernier,**

- **mieux encadrer les réductions d'horaires** : il ne pourra être procédé qu'à une seule réduction d'horaire pendant une durée de 3 ans.

L'AMF examinera le projet de contrat demain, soit le même jour que le conseil d'administration de La Poste. **Les ministres souhaitent que le contrat puisse être finalisé sans tarder et signé d'ici la fin de l'année.**

Les **ministres donneront des moyens renforcés à La Poste** pour garantir dans la durée la présence postale dans tous les territoires. Avec le prochain contrat, le fonds de péréquation postal sera porté de 135 M€ à un montant prévisionnel de **170 M€ par an.**

Ce montant sera fixé chaque année au vu notamment de l'appréciation du coût de la mission d'aménagement du territoire de La Poste réalisée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes. Par ailleurs, l'Etat demandera **l'amélioration des modalités de contrôle et d'évaluation du fonds**.

Contacts presse :
Cabinet de Michel Mercier : 01 42 75 55 27 - Cabinet de Christian Estrosi : 01 53 18 45 13